



# SENTHEIM INFOS

Maï 2018

## Le mot du maire

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Le conseil municipal a programmé pour cette année 2018, un certain nombre de chantiers.

Un premier est en cours de réalisation. Il s'agit de l'agrandissement du cimetière. Une clôture et de nouveaux portails viennent d'être posés sur la nouvelle limite.

La commission d'urbanisme a arrêté les principes d'aménagement de l'extension. Trois columbariums de 6 cases chacun, un jardin du souvenir et une dizaine de cavurnes (petite tombes pouvant recevoir une urne) seront installés dans un espace paysagé.

Un appel à concurrence est en cours pour le choix des entreprises. A la fin de l'été, ce nouvel espace, dans notre cimetière, pourra être mis à la disposition de la population. Le règlement du cimetière sera mis à jour afin d'y intégrer ces nouveaux équipements et les conditions de leur utilisation.

Un autre dossier va être mis en œuvre, celui du parc à daims. La clôture nécessite une remise à neuf et aux normes. La cabane servant d'abri aux daims est en très mauvais état et son état s'est encore dégradé lors de la tempête de l'hiver dernier. Une nouvelle cabane sera construite avec un espace dédié au stockage du fourrage. Ce dossier pourra bénéficier d'une aide financière de l'Etat dans le cadre la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2018) et d'une autre du département.

L'appel à concurrence est fait et le choix des entreprises sera fait dans les prochains jours en vue d'une réalisation au cours de ce premier semestre.

Le réaménagement de la place de retournement de la rue du Muguet, suite à la vente d'un terrain de construction (ancienne aire de jeux), est aussi programmé. Le choix de l'entreprise, suite à l'appel à concurrence, est en cours de négociation, pour une mise en chantier avant l'été.

Dans le cadre de la DETR 2018, nous avons aussi déposé un dossier pour poursuivre la rénovation du chemin rural de Bourbach-le-Bas (dit Chemin de Croix). Le dossier est accepté. Mais le montant de la subvention n'est pas encore connu. L'appel à concurrence sera clos le 20 mai et le choix de l'entreprise sera déterminé pour la fin mai.

Enfin, nos partenaires ont entamé d'importants chantiers dans le village.

En vue de la rénovation de la rue de la Gare, de la rue du 29 Novembre et de la rue de la Poste, le syndicat d'eau y procède actuellement à la pose d'une nouvelle conduite d'eau et à la reprise des branchements particuliers.

Dans le cadre de l'entretien du réseau et suite à une campagne d'inspection du réseau par caméra, le syndicat d'assainissement effectue des travaux importants (pose d'une nouvelle conduite) dans la rue des Primevères, dans la rue du Hêtre et ensuite dans la Grand'rue, de la rue Sainte Anne à la hauteur de la rue des Artisans. Ces travaux perturbent la circulation, mais ils sont indispensables au bon fonctionnement du réseau.

Bernard HIRTH

**Pompiers** : 18 depuis un fixe,  
112 depuis un portable

**Ecole Elémentaire** : 03 89 82 53 96

**Ecole Maternelle** : 03 89 82 87 17

**Presbytère** : 03 89 82 52 74

**Urgence gaz** : 0800 47 33 33

**Urgence ERDF** : 0810 333 068

**Mairie** : 03 89 82 52 03

### Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi de 9 h à 11 h et de 17 h à 19 h.

Jeudi de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h.

Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 11 h.

Site internet : [www.sentheim.fr](http://www.sentheim.fr)

Courriel : [mairie.sentheim@tv-com.net](mailto:mairie.sentheim@tv-com.net)



Bulletin élaboré et imprimé par le comité consultatif communication.

Responsable : M. Bernard HIRTH

Ne pas jeter sur la voie publique

- Storki : Enfin, il fait bien chaud. Je me faisais du souci pour les petits.  
Rosala : Moi aussi. Je trouve qu'ils ne grandissent pas vite cette année !  
S : Punaise, laisse leur le temps. Tu vas voir, ni une, ni deux, ils s'envoleront du nid.  
R : Faut dire qu'avec tout ce bruit, avec ces travaux, ils ont peur de sortir du nid.  
S : Ne te plains pas. Il faut faire les travaux sur les routes au printemps, et non quand il gèle.  
R : Je sais, je sais, c'était juste pour dire...  
S : S'ils ne travaillaient pas, tu trouverais à redire : "ils ne font jamais rien dans notre rue".  
R : J'ai peur qu'ils enterrent les fils électriques. Que deviendra notre nid ? Il ne tiendra pas sans les fils.  
S : Ne crie pas «au loup» tout le temps, sinon, il finira par venir.  
R : A propos, tu avais aimé la "Reine des Neiges" revisitée à l'AMOS par la comédienne E. WIEST ?  
S : Moi, j'ai fait un compte "grosso modo". Il y avait 650 écoliers de la vallée. C'est trop cool !  
R : Ce qui ne m'a pas plu, c'est qu'on se fasse chasser par des gamins.  
S : Enfin, Rosala ! On est des cigognes, pas des humains !  
R : Pfff. Alors, dis-moi qui amènent les bébés ?  
S : Tu sais très bien que ce n'est pas nous !  
R : Tu es sûr ! Alors pourquoi, il y a un sucre sur le rebord des fenêtres et quelque temps après l'avoir mangé, arrive le bébé. On y est pour quelque chose, non ?  
S : Laisse tomber ! Tiens, j'ai fait un tour dans le village. Il est bien décoré. Ça sent déjà les vacances.  
R : Les vacances de Pâques, tu veux dire ?  
S : Evidemment, pas les vacances d'été ! Les arbres verdissent, les fleurs éclosent, ça, ça remonte le moral.  
R : Tu es démoralisé, mon vieux !  
S : Mais non, c'est une façon de parler !  
R : Tu n'as rien à dire de la commune, de la mairie, de l'école ?  
S : Franchement, on ne se déplaçait pas beaucoup à notre retour, si ce n'est pour la nourriture !  
R : C'est vrai. Jusqu'au retour d'un temps clément, le village sommeillait. Les gens ne s'arrêtaient pas trop pour papoter. C'est pour cela qu'on n'a pas d'informations fraîches.  
S : Bon, ben ça sera pour la prochaine fois !  
R : A plus les amis.

Françoise NAEGELEN alias Rosala la Cigogne

## ANNIVERSAIRES DES PERSONNES ÂGÉES DE SENTHEIM

Félicitations et meilleurs vœux aux personnes âgées de Sentheim qui fêtent leur anniversaire

### En mai 2018

- 93 ans : Thérèse SCHENK, née ARNOLD, le 27  
92 ans : Eugénie BISSLER, née WOLFF, le 22  
91 ans : Jeanne SCHUFFENECKER, née HIRTH, le 31  
91 ans : Georges BOESCH, le 24  
91 ans : Roger LAURENT, le 24  
87 ans : Mathilde HANDSCHIN, née WOLENGER, le 31  
84 ans : Antoinette PETON, née GSCHWEND, le 10  
81 ans : Rolande SAINT DIZIER, née CHIRON, le 8.

### En juin 2018

- 91 ans : René TETTAMANZI, le 01  
87 ans : Jacqueline KAMMERER, née GENET, le 21  
87 ans : Andrée SCHEUBEL, née KIEFFER, le 25  
87 ans : Jacqueline LEGIN, née CASTAGNÉ, le 17  
86 ans : Anne REITER, née BEHAWETZ, le 28  
80 ans : Marthe ILTIS, née SCHAFFNER, le 21.

## FERMETURE DU SECRETARIAT

Le secrétariat sera fermé :

- du 28 avril au 01 mai 2018, réouverture le 2,
- le 7 et 8 mai 2018, réouverture le 9.

## LAISSEZ-VOUS TRANSPORTER, L'OPÉRA-BUS PASSE PAR CHEZ VOUS



meilleures places et des réductions substantielles, dans la limite des places disponibles.

L'Opéra national du Rhin propose la formule Opéra-Bus : un bus vous cherche dans votre commune et vous emmène sur le lieu du spectacle : La Filature à Mulhouse. Cette formule permet un accès prioritaire aux meilleures places et des réductions substantielles, dans la limite des places disponibles.

Pour 210 €, soit 40% de réduction sur le tarif et le transport inclus, découvrez quelques chefs-d'œuvres de l'opéra, comme «Le Barbier de Séville» de Gioacchino Rossini le 7 octobre 2018, «Barkouf ou un chien au pouvoir» de Jacques Offenbach le 6 janvier 2019, «Le Freischütz» de Carl Maria von Weber le 19 mai 2019, mais aussi deux ballets : «Le Lac des Cygnes» le 3 février 2019 ainsi que «Maria de Buenos Aires» le 24 avril 2019, une forme unique d'opéra tango.

Liste des communes desservies : Kirchberg, Niederbruck, Masevaux, Sentheim

Souscription auprès de la déléguée : Mariette LOEB, tél. : 03.89.82.98.13

## KASNACKAMARCH – 13<sup>ème</sup> EDITION : LE 6 MAI 2018

Participez à la marche gourmande organisée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers, entre forêts et prairies, autour de Sentheim le dimanche 6 mai 2018.

C'est au cours d'un parcours à travers de magnifiques paysages que vous découvrirez un repas convivial : 30 €/adultes – 15 €/enfants moins de 12 ans – gratuit pour les enfants de moins de 5 ans (sur réservation).

*Kougelhopf, velouté du Chef, paëlla  
Trou Alsacien, fromages de notre région,  
gourmandise de l'Amicale*



Des groupes de personnes seront créés pour les départs toutes les 15mn, départ du 1er groupe à partir de 10 h 30. Un verre gravé à l'effigie de la manifestation vous sera offert et rempli à chaque halte par un vin de notre sélection.

Après la balade, vous aurez la possibilité de poursuivre la soirée dans une ambiance festive, vous pourrez profiter de tartes flambées autour d'un verre de bière, de vin ou de boisson non-alcoolisée (non compris dans le tarif).

## 23<sup>ème</sup> ELAN DES DAIMS – DIMANCHE 13 MAI 2018



**Départ à 10 h** dans le parc de la maison de convalescence St Jean.

Parcours de 15 km sur les chemins ruraux, forestiers et sentiers de montagne ouvert aux cadets, juniors, seniors et vétérans masculins et féminins.

**10 h 05** : courses d'encadrement pour les écoles d'athlétisme, poussins, benjamins et minimes.

Organisateur : Sentheim Animations

Mettons nos compétences, notre énergie au service de la commune !  
Mobilisons-nous pour améliorer notre cadre de vie !  
Nous vous proposons de nous rejoindre pour participer à différents ateliers  
dans une ambiance conviviale.

### Votre Conseil Municipal

**Les ateliers ont lieu de 8h à 13h. En remerciement de votre participation, un déjeuner permettra de clore cette journée par un moment convivial.**

Les participants sont couverts par une assurance, aucune démarche particulière n'est à effectuer.  
**Merci à tous ceux qui se mobiliseront pour cette journée, et qui mettront leurs diverses compétences au service de toute la communauté.**

#### Qui est concerné ?

Tous les habitants du village. Chacun peut apporter ses compétences et sa bonne volonté pour participer aux différents ateliers.

#### Quels sont les ateliers prévus ?

1. Entretien de sentiers et d'espaces verts	2. Peinture poteaux d'incendie
3. Pose et entretien du mobilier urbain	4. Rénovation abribus entrée EST
5. Préparation du repas et rangement	

#### Comment s'inscrire ?

Choisissez 3 ateliers souhaités dans l'ordre préférentiel (1-2-3) et inscrivez-vous à l'aide du coupon de participation ci-dessous. **Votre affectation dans l'atelier définitif vous sera communiquée ultérieurement avec d'autres informations pour l'organisation de cette journée citoyenne, une fois les inscriptions closes.**

Coupon d'inscription à la Journée Citoyenne du samedi 2 juin 2018 (8h – 13h) à **retourner pour le 18 mai 2018**, à la Mairie, par courrier ou par courriel à l'adresse suivante : [mairie.sentheim@tv-com.net](mailto:mairie.sentheim@tv-com.net).

Nom	Prénom	Age	N° Atelier	Présence au repas (O/N)

Adresse : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

J'accepte que les photographies prises à l'occasion de la Journée citoyenne soient utilisées dans les supports d'informations de la commune de Sentheim.

Signature

## VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES – DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le 28 mars 2017, les demandes de carte d'identité se font dans toutes les mairies équipées d'une borne biométrique. La plus proche se trouvant à Masevaux-Niederbruck, vous pouvez vous y rendre en prenant rendez-vous au 03 89 82 40 14. Si vous le souhaitez, pour faciliter la prise en charge de votre dossier et éviter des allers-retours inutiles, vous pouvez vous rendre en mairie de Sentheim pour préparer votre dossier : munissez-vous d'une photo prise de préférence chez le photographe, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (original), de votre ancienne carte en cas de renouvellement ou d'un acte de naissance de moins de 3 mois pour toute première demande.



**En cas de perte/vol** : un timbre fiscal de 25 € et un acte de naissance vous seront demandés. La déclaration de perte/vol se fera à Masevaux-Niederbruck.

Lors du rendez-vous à la mairie de Masevaux-Niederbruck, la présence de l'intéressé est obligatoire pour la prise d'empreintes.

## EXPOSITION PÉDAGOGIQUE ITINÉRANTE – LA NAPPE PHRÉATIQUE DU RHIN SUPÉRIEUR



La Communauté de Communes a le plaisir de vous convier à l'exposition «**La nappe phréatique du Rhin supérieur**» **du jeudi 5 avril au mercredi 30 mai 2018 à La Source à Dolleren.**

Cette exposition est un support d'information et de sensibilisation **à destination de tout public.** Elle permet de comprendre le **fonctionnement de la nappe phréatique**, l'importance de **préserver cette ressource naturelle** et d'**identifier des moyens** pour y parvenir.

### Créneaux de visite

Mercredi 2 mai	: de 10h à 11h30	de 14h à 15h30	de 16h à 17 h30	de 18 h à 19h30
Jeudi 3 mai	: ---	de 14h à 15h30	de 16h à 17h30	de 18h à 19h30
Vendredi 4 mai	: de 10h à 11h30	de 14h à 15h30	de 16h à 17h30	---
Mardi 15 mai	: ---	de 14h à 15h30	de 16h à 17h30	de 18h à 19h30
Jeudi 17 mai	: de 10h à 11h30	de 14h à 15h30	de 16h à 17h30	---
Mardi 22 mai	: ---	de 14h à 15h30	de 16h à 17h30	de 18h à 19h30
Jeudi 24 mai	: de 10h à 11h30	de 14h à 15h30	de 16h à 17h30	---
Mardi 29 mai	: ---	de 14h à 15h30	de 16h à 17h30	de 18h à 19h30
Mercredi 30 mai	: ---	de 14 h à 15h30	de 16h à 17h30	---

## SURVOL EN HELICOPTÈRE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Chaque année, Enedis organise une visite aérienne préventive d'une partie du réseau 20 000 Volts, dans le cadre de l'entretien des ouvrages électriques.

Cette surveillance par hélicoptère, à deux mètres à peine au-dessus du réseau électrique, concerne 313 km de lignes dans le Haut-Rhin et **se fera à compter du 26 avril 2018 pour notre commune.** Elle est confiée à l'entreprise Jet Systems Hélicoptères Services. L'hélicoptère porte l'inscription F-GJLX ou F-GZGM.

Les prises de vues panoramiques en haute définition permettent de réaliser un diagnostic précis des points de fragilité (poteaux endommagés, isolateurs cassés, usure des lignes, nécessité d'élagage, etc.) pour cibler les opérations de maintenance.

## UNE SECONDE VIE POUR VOS VÊTEMENTS

Vous ne savez plus quoi faire de vos vieux vêtements ? Le Relais Est les récupère !

La commune de Sentheim est partenaire avec le Relais EST pour la récupération de vos textiles usagés.

Le Relais Est est une Société Coopérative et Participative dont le but est de créer de l'emploi en insertion pour les personnes exclues du monde du travail. Le centre de tri est basé à Wittenheim, où vos dons seront directement acheminés et triés. Le Relais Est emploie 120 salariés dont 45% sont en parcours d'insertion.

Que donner dans les bornes ?

Tous vos textiles, linge de maison, chaussures et la petite maroquinerie (ceintures, sacs) tant qu'ils ne sont pas mouillés ou trop souillés.

Afin de les protéger et de faciliter le travail des collecteurs, merci de déposer vos dons en sacs fermés de 50 litres maximum.

Où trouver les bornes de collecte TLC Le Relais Est ?

Rue de Mortzwiller, à côté des points de collecte de verre.

Que deviennent vos dons ?

Les plus belles pièces sont revendues à bas prix dans les friperies solidaires Ding Fring Est (<https://www.facebook.com/Ding-Fring-Est-812740615441215/?fref=ts>). Une partie est également réemployée dans les trois «Relais Africains», afin de garantir une meilleure traçabilité. Les vêtements usés seront transformés en chiffons ou en isolant thermique et acoustique.

Envie de découvrir les coulisses du tri textile ?

N'hésitez pas à nous contacter pour visiter le centre de tri : 03 89 32 92 10 ou [lerelaisest@relaisest.org](mailto:lerelaisest@relaisest.org)



## QUÊTE POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER



Durant tout le mois de mai, des bénévoles passeront chez les habitants de Sentheim pour recueillir des dons au profit de la ligue contre le cancer, Comité Départemental du Haut Rhin.

Réservez- leur un bon accueil.

Ces dons sont destinés principalement à la recherche fondamentale, aux équipements hospitaliers et aux aides aux malades, à leurs proches et aux associations de malades et anciens malades. Et ceci dans le Haut Rhin, en Alsace et dans le Grand Est, avec quelques aides ponctuelles à des équipes de recherche.

N'hésitez pas à rejoindre les bénévoles. Nous avons besoin de vous. Car la maladie elle, ne désarme pas. Et nous connaissons tous quelqu'un qui lutte contre ce fléau et qui espère que la recherche trouvera rapidement un remède au mal qui le ronge.

Nous ne pouvons pas faire grand chose. Sauf, peut- être, donner un peu de notre temps et nous joindre à ceux et celles qui, déjà, se sont rendus compte de l'importance de cette quête.

Vous pouvez téléphoner à Marie HINGRE au 03 89 82 50 82 ou au 06 75 76 26 79

Pour information : 4.771,20 € ont été collectés à SENTHEIM, en 2017.

Merci à tous les généreux donateurs.



**Un grand nombre de conflits peuvent opposer des voisins, en particulier ces arbres ou arbustes qui « dépassent les bornes »... Pourtant la réglementation fixe des règles claires.**

*Richard Nicolini, rédacteur en chef du « Consommateur d'Alsace »*

Un arbre pousse sans se soucier des terrains des uns et des autres. Et bon nombre de conflits de voisinage naissent de l'impossibilité de deux voisins, voire plus, de s'entendre. Quand tel est le cas, c'est la voie réglementaire qui doit être empruntée.

Les normes ne datent pas d'hier. Elles ont été créées lors de la rédaction du code civil en 1804. Ce sont les articles 668 à 670 qui précisent les règles applicables aux plantes mitoyennes. Concernant la définition, un « arbre » planté sur la ligne séparative de deux héritages est considéré « mitoyen ». S'il se trouve dans la haie mitoyenne, il est comme la haie, mitoyen. Lorsque cet arbre est fruitier, les fruits sont recueillis à frais partagés par moitié et cela, qu'ils tombent naturellement, qu'ils soient cueillis ou que la chute en ait été provoquée. Chaque propriétaire peut exiger que l'arbre mitoyen soit arraché. Les frais engagés pour cet arrachage seront partagés, de même que le bois ainsi récupéré.

Concernant les plantations privatives, ce sont les articles 671 et 672 du code civil qui servent de références. Il est interdit d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine. Les distances et limites prescrites par les règlements peuvent être renseignées par les services municipaux. À défaut de règlement et usages, les distances à respecter sont les suivantes :

**Si la hauteur de la plantation dépasse 2 m, elle doit être plantée à la distance de 2 m de la ligne ; si elle est inférieure à 2 m, elle doit être distante de 0,50 m.**

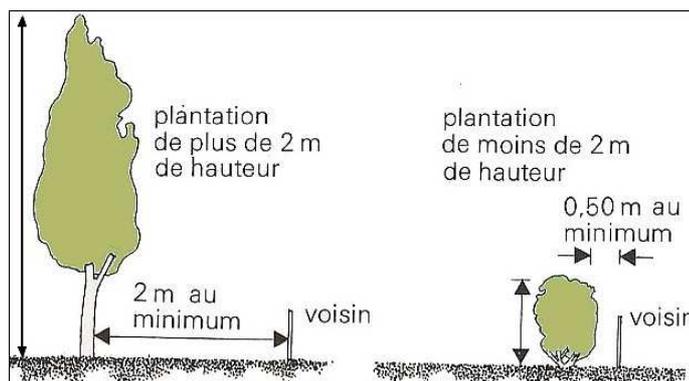
### La question des fruits

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espalier (ligne d'arbres fruitiers disposés verticalement contre un mur), de chaque côté du mur séparatif. Dans ce cas, aucune distance n'est à respecter ; ils ne pourront toutefois pas dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, seul le propriétaire à qui ce dernier appartient a le droit d'y appuyer les espaliers. En cas de non-respect de la réglementation, le voisin a la possibilité d'exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur légale.

Trois exceptions à ce principe sont à noter : l'existence d'un titre autorisant les plantations ; la situation résultant de la division d'un terrain appartenant auparavant à un propriétaire unique (la destination du père de famille) ; l'acquisition d'un droit par prescription trentenaire (ou écoulement d'un délai de 30 ans). Dès lors qu'un arbre est coupé ou arraché, son remplacement ne pourra avoir lieu qu'en respectant les distances légales, visées plus haut.

Enfin, concernant les branches et racines, c'est l'article 673 du code civil qui réglemente les problèmes posés. Si les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux avancent sur la propriété voisine, le propriétaire concerné peut contraindre l'autre à les couper. Il faut également savoir que les fruits tombant naturellement de ces branches appartiennent au voisin chez lequel les branches avancent. Par contre, ce dernier n'a pas le droit de les cueillir. Il faut également savoir que les racines, ronces ou brindilles avançant sur le terrain d'un voisin peuvent être coupées par celui-ci dans la limite de la ligne séparative.

**Article paru dans l'Alsace du 10 avril 2018**



**ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR À L'EMPLOI**



La permanence a lieu tous **les jeudis de 9h à 11h**, rédaction de CV sur rendez-vous.

**ACCOMPAGNEMENT RESPONSABLE DES FAMILLES**



**La permanence a lieu tous les jeudis de 14h à 16h. Accueil écoute, démarches administratives**, ponctuellement, aides d'urgence alimentaires et matérielles en réseau et partenariat local, accompagnement à la scolarité, goûters récréatifs (sorties et ateliers), proposition d'accès à la culture pour tous et alphabétisation.

**CONVIVALITÉ PARTAGÉE**



Une fois par mois à **partir de 14h30** un après-midi convivial est organisé le mardi 29 mai 2018 (en cas de problèmes de déplacement, tél. : 06 89 77 22 80).

L'équipe locale de Masevaux-Niederbruck

**CARITAS, 11 place des Alliés Cour du Chapitre 68290 MASEVAUX tél. : 03 89 38 04 90 / 06 89 77 22 80**

**Présidente : Marie-Josée CUNY [caritasmasevaux@orange.fr](mailto:caritasmasevaux@orange.fr)**

**Marcheurs de Sentheim**

**Sortie pédestre du jeudi 17 mai 2018**



**Rendez-vous** : Place de l'église à Sentheim pour un départ à 8 h 30 précises.

**Itinéraire du matin** : Parking Col du Schirm – Bourbach-le-haut – Kohlberg - Tombe – Chalet Hochburg – Monument du 1<sup>er</sup> Bataillon de choc – Col du Hundsruck – «Auberge de la Fourmi». Distance : 8 km – dénivelé : 280 m.

**Menu** : Pot au feu / Dessert / Café à 16,50 euros hors boissons.

**Itinéraire de l'après-midi** : «Auberge de la Fourmi» – Baeselbach – Les Buissonnets – Bourbach-le-haut – Col du Schirm. Distance : 5.5 km – Dénivelé : 80 m.

**Veillez vous inscrire avant le samedi 12 mai 2018 dernier délai au 03.89.82.56.36**

**Les non marcheurs peuvent nous rejoindre pour le repas de midi à l'«Auberge de la Fourmi» au Col du Hundsruck.**

**A NOTER DANS VOS AGENDAS**



- 3 mai 2018 : Médiabus – Place de l'Église de 10 h à 12 h 30
- 6 mai 2018 : Marche gourmande – Kasnackamarch – à partir de 10 h 30
- 7 mai 2018 : Cérémonie de commémoration du 8 mai – Monument aux morts à 19 h
- 13 mai 2018 : Course de l'Elan des Daims – Parc Saint Jean
- 15 mai 2018 : Déchetterie mobile – Place du cimetière
- 17 mai 2018 : Marche organisée par les « marcheurs de Sentheim »
- 20 mai 2018 : Célébration de la 1<sup>ère</sup> communion à 10 h 30 – Eglise Saint Georges
- Durant le mois de mai : Quête pour la ligue contre le cancer

**COLLECTE DES SACS JAUNES DE TRI SELECTIF EN PORTE-A-PORTE**

Semaine 19	Samedi 12 mai	Semaine 23	Jeudi 7 juin
Semaine 21	Jeudi 24 mai	Semaine 25	Jeudi 21 juin

Toutes les personnes qui n'ont pas récupéré leurs sacs de tri sélectif, pourront le faire à la Mairie aux heures d'ouverture. N'oubliez pas de demander votre badge d'accès auprès du SICTOM pour l'accès à la déchetterie d'Etueffont et à la déchetterie mobile.